



ATD Quart Monde Wallonie – Bruxelles a.s.b.l.

GRANDE PAUVRETÉ ET DROITS DE L'ENFANT
***Les enfants pauvres et leurs familles, des droits
fondamentaux en friche...***

***8. Le droit à l'éducation : l'enseignement en
Communauté française,
une situation profondément inégalitaire.***

Dominique Visée-Leporcq

Cette publication relève de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur.
Cette loi précise entre autres que l'auteur "*dispose du droit au respect de son oeuvre lui permettant de s'opposer à toute modification de celle-ci*" et qu'il a "*le droit de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de cette oeuvre ou à toute autre atteinte à la même oeuvre, préjudiciables à son honneur ou à sa réputation.*"
Elle rappelle que, sauf accord explicite de l'auteur, sont seules autorisées les courtes citations "*effectuées dans un but de critique, de polémique, de revue, d'enseignement, ou dans des travaux scientifiques, conformément aux usages honnêtes de la profession et dans la mesure justifiée par le but poursuivi (...).*"
Les citations visées devront faire mention de la source et du nom de l'auteur."

Ce document s'adresse au monde associatif, aux citoyens, aux professionnels, à tous ceux qui s'engagent pour le respect de la dignité de chacun et agissent pour que les droits fondamentaux soient effectivement assurés à tous.

Ce document forme un tout dont chaque élément doit être situé dans son contexte. Ancrée dans la vie, la connaissance bâtie sur l'engagement et l'action est en construction permanente.

Le travail présenté a pour premier objectif d'alimenter et de soutenir les engagements des uns et des autres, pour faire progresser les droits de l'homme et la lutte contre la misère et l'exclusion.

Nous avons fait le choix de diffuser largement ce travail non seulement pour faire connaître l'expérience et la pensée des personnes très pauvres (et de ceux qui s'engagent à leurs côtés) mais aussi pour qu'il soutienne et inspire d'autres démarches de connaissance qui renforcent les projets et les combats menés avec eux et à partir d'eux.

Nous vous proposons de découvrir dans notre collection "documents de référence" quelques textes qui situent clairement les enjeux de telles démarches et leurs exigences pour qu'elles servent réellement les plus pauvres et contribuent effectivement à lutter contre la misère et l'exclusion.

La collection Connaissance et engagement publie des travaux réalisés par des personnes engagées dans la durée aux côtés des personnes et familles très pauvres.

Sommaire

Résumé.....	4
Avant-propos.....	5
Introduction.....	6
De grands écarts, entre élèves, entre écoles, en défaveur des élèves les plus pauvres.....	7
Un taux de redoublement important.....	8
Des performances et orientations liées à l'origine sociale.....	8
Origine sociale ou nationale ?.....	9
Conclusion.....	10

Résumé

Cette première analyse sur le droit à l'éducation examine la situation globale de l'enseignement obligatoire en Communauté Française, principalement à partir des « indicateurs de l'enseignement ». Notre enseignement se caractérise par de grands écarts de performances entre élèves et entre écoles, un fort taux de redoublement, des orientations précoces vers des formes et filières d'enseignement débouchant sur des formations très inégales. Ces grandes inégalités s'avèrent liées directement à l'origine socioéconomique des élèves.

GRANDE PAUVRETE ET DROITS DE L'ENFANT

Les enfants pauvres et leurs familles, des droits fondamentaux en friche...

8. Le droit à l'éducation : l'enseignement en Communauté française, une situation profondément inégalitaire.

Avant-propos

Nous avons vu dans une analyse précédente¹ que la pauvreté affecte tous les droits humains et que ceux-ci sont indivisibles et indissociables. Il est donc essentiel de développer une politique globale de lutte contre la pauvreté et d'accès de tous à ces droits.

Cependant, il est important aussi de connaître l'état des différents droits pour les enfants vivant dans la grande pauvreté en Belgique, d'autant plus que les études statistiques ne sont pas nombreuses et n'en donnent qu'une idée peu précise². C'est pourquoi, cette deuxième série d'analyses sur des droits de l'enfant particuliers³ s'appuie notamment sur des constats de terrain issus de la rencontre d'ATD Quart Monde avec des familles et des enfants vivant aujourd'hui dans la grande pauvreté. Ces analyses rendent compte aussi de leur expression et de leur réflexion au travers d'activités d'éducation permanente et d'activités culturelles développées avec eux. En effet, il est essentiel que leur expérience unique et l'analyse qui en ressort soient prises en compte pour que les mesures les atteignent et leur soient bénéfiques.

Dans ces analyses nous examinerons donc l'accès actuel des enfants vivant dans la grande pauvreté en Belgique à chacun de leurs droits principaux, sans jamais perdre de vue que ces droits sont liés entre eux et aux droits de leur famille (parents, frères et sœurs, famille élargie). Nous nous limiterons cependant à la situation des enfants en grande pauvreté vivant légalement en Belgique, parce que nous n'avons pas actuellement une connaissance suffisante de la situation des « illégaux »⁴. Nous constaterons que de nombreuses situations de non-droit, dénoncées dans des publications précédentes – parfois anciennes, comme « Enfants de ce temps »⁵ – persistent. Comme hier, ces enfants semblent être ignorés..., tant qu'ils ne « dérangent pas », ne dénotent pas trop... Ils ont été rejoints, durant les dernières décennies, par ceux d'autres familles ayant basculé dans la misère, dont certaines venues d'ailleurs à la recherche d'une vie meilleure. Ils sont souvent devenus à leur tour des parents sans instruction, sans travail, en mauvaise santé, sans droits, meurtris de ne pouvoir offrir le meilleur ni même le nécessaire à leurs enfants, souvent considérés responsables des conditions de vie dans lesquelles ils grandissent, si ce n'est coupables de les mettre au monde... Nous attirerons aussi l'attention sur l'apparition de situations nouvelles, conséquences d'évolutions sociales ou de réponses données à des problèmes repérés chez l'enfant ou sa famille, réponses qui risquent d'être sources de non-droits.

Nous formulerons enfin quelques recommandations, étant entendu que les recommandations générales, présentées dans une analyse précédente⁶, restent valables dans chaque partie.

L'objectif à atteindre est que tout enfant « vulnérable », et particulièrement les enfants en grande pauvreté, bénéficie de l'attention particulière due aux enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles⁷, afin que tout enfant accède à l'ensemble de ses droits.

¹ Grande Pauvreté et droits de l'Enfant. 1. Les droits humains fondamentaux sont universels, indivisibles et indissociables, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, décembre 2007, disponible sur le site www.atd-quart-monde.be

² Grande Pauvreté et droits de l'Enfant. 2. Connaître la grande pauvreté (des enfants) dans les pays riches, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, décembre 2007.

³ Ont déjà été publiées : Grande Pauvreté et droits de l'Enfant.

4. Droit à un niveau de vie suffisant, droit des familles à l'aide de l'Etat, 2007

5. Le placement, déni du droit de vivre en famille ?, 2008

6. Le droit aux relations familiales, 2008

7. Droit de l'enfant et de sa famille à l'aide et à la protection de l'état - Droit de faire valoir leur point de vue, 2008

⁴ Dans tous les pays où il est implanté, ATD Quart Monde rencontre des familles et des enfants en situation illégale. Leur situation est souvent extrêmement préoccupante, du point de vue du respect de l'ensemble des droits humains. ATD Quart Monde international a fait de cette problématique une question prioritaire à travailler dans les prochaines années.

⁵ Enfants de ce temps. Livre blanc des enfants du Quart Monde. Éditions Science et Service, 1979.

⁶ Grande Pauvreté et droits de l'Enfant. 3. Atteindre les enfants vivant dans la grande pauvreté et leur famille, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, décembre 2007.

⁷ Préambule de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE), ONU, 1989.

Introduction

L'éducation est un droit fondamental pour toute personne, tout enfant, inscrit dans de nombreux textes juridiques et particulièrement dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme⁸ et dans la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE)⁹.

Ce droit est essentiel, parce qu'il engage la vie entière de la personne dans différents domaines : capacité à exercer un travail permettant de vivre, de faire vivre les siens, à être utile à la société et à s'épanouir ; capacité à assumer ses responsabilités de personne et de citoyen ; capacité à comprendre et à s'ouvrir sur le monde et y trouver place, à agir avec d'autres pour le changer...

Être privé d'éducation, c'est souvent être privé de ces perspectives et être considéré comme un citoyen de seconde zone, incapable de remplir ses devoirs.

L'éducation ne relève pas uniquement de l'école, mais aussi de la famille, des différents lieux et personnes que fréquente l'enfant. Cependant, l'école en a la mission principale ; elle reçoit aussi pour cela des moyens considérables et un espace-temps qui ne l'est pas moins !

Force est de constater que l'école, même dans les pays y consacrant des moyens importants, est souvent loin d'assurer une éducation correcte à l'ensemble de la population. De grandes inégalités existent que ce soit dans l'accès, l'intégration ou l'acquisition des savoirs et compétences. Ces inégalités sont souvent le reflet des inégalités sociales et touchent tout particulièrement les enfants de milieux défavorisés.

La présente série d'analyses abordera le droit à l'éducation et la grande pauvreté. Elle fera le point sur la connaissance de la situation actuelle en Communauté Française, en s'attardant sur la situation scolaire des enfants et des jeunes issus de milieux précarisés. La première analyse abordera les principales caractéristiques de notre enseignement. Les suivantes examineront les différents types et niveaux d'enseignement que fréquentent les enfants durant leur parcours scolaire obligatoire, en se centrant sur la situation et le vécu des enfants vivant dans la pauvreté. Enfin, une seconde série d'analyses se basera sur le texte de la CIDE, pour analyser la mise en œuvre des principes et objectifs du droit à l'éducation, particulièrement par rapport aux enfants vivant dans la pauvreté, en pointant les lacunes, les inégalités et les obstacles qui subsistent. Finalement, des recommandations seront présentées.

Cette première analyse propose donc un examen de la situation de l'enseignement en Communauté Française, en relation avec l'origine socioculturelle des élèves. Depuis de nombreuses années, des associations dénoncent l'inégalité scolaire : difficultés d'accès liées au coût de l'école, mais aussi difficultés d'apprentissage, échec et relégation d'un grand nombre d'élèves d'origine populaire¹⁰. Jusqu'il y a peu, la situation était mal connue et, nous le verrons, des zones d'ombre demeurent, notamment pour les enfants les plus défavorisés, dont une partie importante est reléguée dans l'enseignement spécialisé, peu pris en compte dans la plupart des recherches ou études

⁸ Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ONU, 1948, article 26.

⁹ CIDE, articles 28 et 29.

¹⁰ Pauvreté et scolarisation, Fondation Roi Baudouin, 1992 ; Rapport Général sur la Pauvreté, Fondation Roi Baudouin, en collaboration avec ATD Quart Monde et l'Union des Villes et des Communes, 1995 ; Inégaux devant l'école, enquête en Hainaut sur les déterminants sociaux de l'échec et de la sélection scolaires, J.P. Kerckhof et N. Hirtt, APED, 1997 ; Echecs scolaires et orientations-relégations de plus en plus précoces et définitifs ? ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, 2000, publié dans l'Observatoire n°28 Dossier décrochage, 2000.

internationales. Cependant, la Communauté Française a consenti ces dernières années des efforts importants pour mieux connaître la situation, grâce à la Commission de pilotage de l'enseignement, à la publication des « indicateurs de l'enseignement »¹¹ et à la mise en place d'évaluations externes.

Les indicateurs de l'enseignement sont des études statistiques plus fines que celles réalisées auparavant ; ils constituent une réelle avancée et seront la base principale de cette analyse. Publiées en 2006 et 2007, elles portent sur le public de l'enseignement fondamental et secondaire des années scolaires précédentes et tiennent compte des caractéristiques socioéconomiques des quartiers où vivent les élèves¹².

L'intérêt de ces études réside aussi dans le fait qu'elles prennent en compte non seulement l'ensemble de l'enseignement obligatoire – alors que la plupart des recherches précédentes concernaient surtout le secondaire – mais encore l'enseignement maternel, reconnu à juste titre important, puisque les politiques envisagent de le rendre aussi obligatoire. Enfin, elles ont également inclus l'enseignement spécialisé, jusqu'ici négligé dans la plupart des recherches, alors que des associations¹³ dénoncent depuis longtemps l'envoi de nombreux enfants défavorisés sans handicap spécifique vers ce type d'enseignement.

De grands écarts, entre élèves, entre écoles, en défaveur des élèves les plus pauvres.

Depuis plusieurs années, les études PISA (Programme international pour le suivi des acquis, réalisé par l'OCDE)¹⁴ ont montré que notre système scolaire était globalement assez peu performant, mais surtout que les écarts entre les élèves en tirant profit et ceux qui en bénéficient le moins étaient très grands : ils sont les plus élevés de tous les pays développés ; ils dépassent les écarts entre les pays de l'OCDE ayant les meilleures performances et les pays obtenant les moins bonnes !

De plus en plus aussi, il a été reconnu et analysé que les inégalités constatées étaient liées à l'origine socioculturelle des élèves : une majorité d'élèves favorisés, issus de catégories sociales dont la culture est proche de l'école, obtient les meilleurs résultats, souvent dans des écoles « performantes » ; les élèves moins favorisés, autochtones ou d'origine étrangère, cumulent la majorité des échecs et retards, les faibles performances et l'orientation vers des écoles et/ou des filières de plus faible niveau et peu valorisées.

En Belgique, près de la moitié des écoles peuvent être qualifiées de « ségrégatives », accueillant une majorité d'enfants avec des caractéristiques socioéconomiques proches : 26% d'écoles de « pauvres » et 21% d'écoles « de riches ». C'est beaucoup plus que dans la plupart des autres pays développés.¹⁵

Cette dualisation de l'enseignement est particulièrement marquée dans les grandes villes. Ainsi, à Bruxelles, la majorité des enfants des quartiers défavorisés (80%) sont concentrés dans un nombre restreint d'écoles fondamentales (30%)¹⁶.

¹¹ Les indicateurs de l'enseignement, Ministère de la Communauté française de Belgique / ETNIC *Commission de pilotage de l'enseignement*, 2006-2007. Téléchargeables sur [http://www.enseignement.be/index.php?page=24775\[parms\]](http://www.enseignement.be/index.php?page=24775[parms])

¹² Ainsi, l'indice socioéconomique du quartier d'habitation de l'élève, est fixé à partir de 11 critères. Sa valeur moyenne est de 0 et il va de -1 (indice le plus bas des quartiers les plus pauvres) à +1 (indice le plus élevé, des quartiers les plus favorisés). Indicateurs de l'enseignement, o.c., p. 18

¹³ Pauvreté et scolarisation, Fondation Roi Baudouin, 1992 ; Rapport Général sur la pauvreté, FRB, ATD Quart monde ; Union des Villes et des Communes, 1995 ; « Retards, échecs et orientations précoces et définitives », document de travail ATD Quart Monde, publié dans l'Observatoire, n°28, Dossier décrochage, 2000.

¹⁴ Études Pisa en français, sur le site de l'OCDE : <http://www.oecd.org...>

¹⁵ Nicot Hirtt, APED, cité dans Syndicats, 25/05/07

¹⁶ D'après Bernard Delvaux, sociologue à l'UCL, interview parue dans Le Vif/L'Express, le 16/02/07.

Les performances des écoles sont très différentes : l'écart entre écoles les plus pauvres et les plus riches est de 32,49% en Belgique (pour seulement 4% en Finlande !)¹⁷.

Les évaluations externes organisées par la Communauté Française en 2008 montrent en outre une impressionnante disparité dans les niveaux de maîtrise des compétences des élèves, évalués dans une même filière et une même année d'étude : 63% des élèves obtiennent une moyenne supérieure à 50%, un quart, supérieure à 70%, mais 38% n'atteignent pas 50% !¹⁸

Un taux de redoublement important.

De plus, la Communauté française paraît championne de l'utilisation du redoublement comme réponse aux retards et difficultés scolaires ! Elle se classe première de tous les pays développés dans les études PISA. 49% des élèves redoublent durant le cursus de l'enseignement obligatoire (ils sont 27% en Flandre).

La moitié des jeunes sont donc considérés comme incapables d'accomplir « dans les temps » le parcours scolaire que l'Etat leur a tracé ! Incapacité des enfants ou inadaptation du parcours et des moyens prévus pour l'accomplir ?

Le redoublement, que de nombreuses recherches pédagogiques estiment inefficace, coûte 335 millions d'euros par an !¹⁹

Nous verrons que le redoublement existe dès l'école maternelle. Il touche davantage les enfants et les jeunes de milieu défavorisé. Dans les prochaines analyses, nous examinerons plus en détail ce phénomène, à l'intérieur des différents types et degrés d'enseignement.

Le constat des associations et certaines recherches montrent que le redoublement atteint aussi davantage les jeunes de milieu défavorisé. Les indicateurs de l'enseignement n'ont pas encore étudié cette relation pour l'ensemble de l'enseignement en Communauté française. Cependant, l'indice socioéconomique bas des quartiers des élèves fréquentant les types et filières d'enseignement recueillant les enfants en difficulté et en retard permet de faire l'hypothèse d'une forte corrélation.

Des performances et orientations liées à l'origine sociale

Les indicateurs de l'enseignement constatent que « *une disparité se manifeste dans les niveaux, formes et années d'études lorsqu'ils sont mis en relation avec le niveau socioéconomique du quartier de résidence de l'élève. La répartition différenciée des effectifs scolaires en Communauté française apparaît très tôt dans le parcours scolaire et se poursuit, en s'accroissant, tout au long du parcours dans l'enseignement obligatoire.* »²⁰

Certaines formes d'enseignement sont fortement corrélées avec le milieu socioéconomique. Ce qui semble révéler une ségrégation interpellante ! Ainsi, la 1^{ère} B, accueillant des élèves du primaire n'ayant pas obtenu leur CEB (-0,68), l'enseignement spécialisé (tous types confondus : -0,43 en

¹⁷ Nicot Hirtt, APED, cité dans Syndicats, 25/05/07

¹⁸ Trialogue 51, 07-09/08 « Variations sur l'échec : stop ou encore ? »

¹⁹ Les indicateurs de l'enseignement, o. c. , 2007.

²⁰ ibidem, chap 5. Disparités socioéconomiques dans l'enseignement fondamental et secondaire, p.18.

primaire ; -0,45 en secondaire)²¹, l'enseignement secondaire en alternance (-0,45), l'enseignement professionnel (surtout la 2^{ème} et la 3^{ème}) affichent des indices très en dessous de la moyenne. Nous y reviendrons plus en détail dans les prochaines analyses sur les niveaux et types d'enseignement.

Origine sociale ou nationale ?

L'origine étrangère des élèves, et particulièrement leur mauvaise connaissance de la langue, est très souvent mise en évidence par le monde de l'enseignement, comme cause des difficultés scolaires. Effectivement, ces élèves obtiennent de faibles performances par rapport à la moyenne des élèves du pays, ce qui pousse l'OCDE à conclure que « *de nombreux pays développés ne parviennent pas à aider les enfants issus de l'immigration à s'intégrer dans la société par l'instruction* »²².

Cependant, en étudiant plus précisément la situation, il apparaît que l'origine socioéconomique est déterminante en Communauté Française : en effet, les populations issues de l'immigration font souvent partie des classes les plus défavorisées. L'APED²³ a comparé les résultats des jeunes d'origine immigrée par rapport à ceux des jeunes autochtones appartenant à la même catégorie sociale. Il apparaît qu'à origine socioéconomique égale, autochtones et allochtones ont des résultats similaires. Un élève autochtone issu d'une famille défavorisée a des résultats beaucoup plus proches d'un allochtone du même milieu que d'un autre élève autochtone plus favorisé. L'APED conclut : « *Les déterminants socioéconomiques suffisent à rendre compte pleinement des résultats scolaires des enfants issus de l'immigration (...) Il est clairement établi que les facteurs propres à l'origine ethnique, culturelle, nationale, ou linguistique des élèves allochtones sont toujours secondaires -et souvent négligeables- par rapport aux facteurs socioéconomiques.* »²⁴

Il apparaît même qu'en situation de grande précarité, les jeunes maghrébins réussissent mieux que les belges: au niveau socioéconomique le plus bas (-1), les allochtones maghrébins sont 5 points au dessus des belges.

Si l'on ne peut nier les obstacles particuliers que rencontrent les élèves d'origine étrangère dans leur scolarité, il apparaît donc que l'origine ethnique n'est pas déterminante.

Certains chercheurs parlent d'une « racialisation » de l'enseignement, à Bruxelles notamment, particulièrement en ce qui concerne l'orientation massive de jeunes maghrébins en enseignement spécialisé de type 8. Nous pensons qu'elle n'excède probablement pas celle des jeunes belges vivant dans des conditions similaires. Il serait important aussi de mieux connaître la situation des enfants Roms²⁵, peu et très mal scolarisés, mais appartenant pour la plupart à des familles vivant dans une extrême pauvreté et connaissant l'exclusion depuis des générations !

²¹ Ainsi, l'indice socioéconomique du quartier d'habitation de l'élève, est fixé à partir de 11 critères. Sa valeur moyenne est de 0 et il va de -1 (indice le plus bas des quartiers les plus pauvres) à +1 (indice le plus élevé, des quartiers les plus favorisés). Indicateurs de l'enseignement, o.c., p. 18

²² PISA 2003.

²³ Appel pour une école démocratique : Inégaux devant l'école, enquête en Hainaut sur les déterminants sociaux de l'échec et de la sélection scolaires, J.P. Kerckhof et N Hirtt, 1997 ; Les résultats des élèves issus de l'immigration en Belgique, Nico Hirtt, APED, 2006.

²⁴ Voir aussi Les élèves allochtones seraient-ils défavorisés ? FAPEO, déc.2006

²⁵ « *L'accès à l'éducation des Roms demeure faible : deux enfants roms sur cinq ne fréquentent pas l'école primaire (un sur vingt pour le(s) groupe(s) majoritaire(s)), deux sur trois n'achèvent pas le primaire (un sur sept dans la population majoritaire). Un Rom sur quatre demeure illettré. Les filles sont davantage touchées : trois sur quatre ne terminent pas leur scolarisation primaire et une sur trois est illettrée (une sur vingt dans la population majoritaire). 38 % des Roms ne terminent pas l'enseignement primaire (4 % pour le groupe majoritaire), 33 % l'enseignement élémentaire. Ils ne sont que 8 % à achever l'enseignement secondaire (64 % pour le groupe majoritaire). Les enfants roms passent deux fois moins de temps à l'école que les autres (respectivement 4,5 et 10 années) (PNUD, 2006, p. 29-30).* » Dossier d'actualité n° 30 - octobre 2007.- La scolarisation des Roms en Europe : éléments de réflexion et analyse comparative (publication numérique : http://www.inrp.fr/vst/LettreVST/30_octobre2007.htm)

Conclusion

Nous avons vu dans ce survol de la situation des élèves en Communauté Française qu'elle se caractérise par de grands écarts et de grandes inégalités. Les mécanismes qui les révèlent - échecs, redoublements, orientation vers l'enseignement spécial, vers des écoles ou filières peu valorisées - touchent davantage les enfants les plus précarisés de toute origine, qui sont une majorité à les subir. Les prochaines analyses chercheront à appréhender la situation de ces derniers dans les différentes étapes de leur scolarité.

Éditeur responsable :
Régis De Muylder
Av. Victor Jacobs, 12
1040 – Bruxelles

Année 2008